

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

L'an deux-mille-vingt-deux, le mardi 31, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

<i>Date de convocation :</i>	Le 25 mai 2022
<u>Nombre conseillers :</u>	En exercice : 48
Présents : 27	<p><u>Président</u> : M. Eric JALTON</p> <p><u>Vice-présidents</u> : Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président) <i>arrivée et départ en cours de séance</i></p> <p><u>Autres membres du bureau</u> : Mme Corinne PETRO- M. Pierre THICOT- Mme Renée-George NABAJOH DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY- M. Didier MERIDAN</p> <p><u>Autres conseillers communautaires</u> : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johane DAHOMAS- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Solange LE BLANC- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN- M. Fabert MICHELY- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE- M. Dominique THEOPHILE- Mme Nadège THEOPHILE</p>
Conseillers ayant donné pouvoir : 3	<p><u>Vice-présidents</u> : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président) à M. Eric JALTON</p> <p>Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS</p> <p><u>Autres conseillères communautaires</u> : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS à Mme Johane DAHOMAS</p>
Absent excusé : 8	<p><u>Vice-présidents</u> : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président) représenté par <i>Mme Sandra ENJARIC arrivée en cours de séance</i>- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente) <i>arrivée en cours de séance</i>.</p> <p><u>Autre membre du bureau</u> : Mme Tania GALVANI</p> <p><u>Autre conseiller communautaire</u> : Mme Sandra ENJARIC <i>arrivée en cours de séance</i></p>
Absents : 10	<p><u>Vice-président</u> : M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)</p> <p><u>Autres membres du bureau</u> : M. William SURDIN- Mme Lyliane PIQUION</p> <p><u>Autres conseillers communautaires</u> : M. Justin DESSOUT- M. Fred EUSTACHE- M. Michel MADO- Mme Marie Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH- M. Olivier SERVA- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE</p>
Secrétaire de séance :	Mme Laisely PARAT-EDOM

Délibération n°2022.05.03/294- **Transfert du personnel exerçant pour la compétence eau et assainissement vers le Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) à compter du 1er septembre 2021**

Rapporteur :

M. Pierre THICOT

Autre membre du bureau communautaire
Président du comité d'hygiène, de sécurité
et des conditions de travail (CHSCT)

Intervention du président- M. Georges DAUBIN et Mme Jovenka MICHEL (DRH)

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'acter, **à compter du 1^{er} septembre 2021**, le transfert au Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) des 9 agents titulaires concernés et leur radiation du tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence :

Catégories	Grades	Nombre d'agents
C	Adjoint technique	2
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1
A	Ingénieur	2
A	Attaché	1
A	Attaché principal	1
Total		9

ARTICLE 2- De préciser que le transfert des agents s'effectuera dans le respect du maintien des conditions de statut, d'emploi et de rémunération acquises dans leurs anciennes fonctions à la régie Eau d'Excellence.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à procéder à la signature de tous les actes relatifs au transfert du personnel.

ARTICE 4- Le président, le directeur général, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention du président – Mme Maddly GARGAR- Mme Jovenka MICHEL (DRH)- M. Georges DAUBIN-
Le directeur général des services- Mme Corine PETRO

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- La création d'un comité social territorial (CST) local avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

ARTICLE 2- De fixer à **5** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST.

ARTICLE 3- De fixer à **5** le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST (maintien du paritarisme numérique).

ARTICLE 4- De ne pas autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public.

ARTICLE 5- D'instituer une formation spécialisée au sein du comité social territorial.

ARTICLE 6- De fixer à **5** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée.

ARTICLE 7- De fixer à **5** le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée.

ARTICLE 8- De ne pas autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité pour la formation spécialisée.

ARTICE 9- Le président, le directeur général, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 47 minutes.